PROCÈS-VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE (COUPES ET CHAMPIONNATS)

Réunion du : **à :**	**13 OCTOBRE 2026** **18H00 (par consultation électronique)**
Président de séance :	**M. PREVOT David**
Présents :	**Mrs EL BARDAOUI Farid, PIGEARD Didier, PREVOT David et SOUKOUNA Diafara**
Assiste :	**M. SEIGNEURET Vincent**

Approbation du Procès-verbal du 06/10/2026

Aucune autre remarque n'étant formulée, le Procès-verbal est validé.

District d'Eure-et-Loir de Football
59 Rue de la Beauce – 28110 LUCÉ

FORFAITS

DU 11 OCTOBRE 2026
COUPE D'EURE-ET-LOIR – AVENIR RÉNOVATIONS
AUNAY SOUS AUNEAU (1) / CHÉRISY (1)

Match non joué,

La Commission :

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue Centre-Val de Loire et de ses Districts dispose que « *tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétitions de la Ligue ou du District concerné, par courriel, avant le vendredi 12h00 pour une rencontre ayant lieu le week-end […]* »,

Considérant que l'article 24.4 des Règlements Généraux de la Ligue Centre-Val de Loire et de ses Districts dispose que *« si un club déclarant forfait prévient après la date fixée à l'alinéa 1, l'indemnité à la Ligue ou au District concerné est doublée […] »*,

Considérant la FMI sur laquelle est indiquée : *« Match non joué : nombre de joueurs non atteint »*

Considérant le rapport de l'arbitre officiel qui stipule littéralement ce qui suit : *« La rencontre Aunay sous Auneau / Chérisy n'a pas été jouée. L'équipe de Chérisy est arrivée à 15h00 avec 7 joueurs. Un 8ème joueur était censé arrivé. J'ai attendu 15 minutes comme le règlement le spécifie. A 15h15, il y avait toujours que 7 joueurs présents. J'ai donc prévenu le Président de Chérisy qui était présent et le Dirigeant d'Aunay sous Auneau qu'il n'y aurait pas de rencontre et que l'équipe de Chérisy était considérée forfait. »*

Par ces motifs :

Décide de donner match perdu par forfait à CHÉRISY (3/0 et Éliminé) pour en reporter le bénéfice à AUNAY SOUS AUNEAU (3/0 et Qualifié), en application de l'article 6.1.f des RG de la Ligue Centre-Val de Loire et de ses Districts,

Considérant les tarifs applicables au titre de la saison 2026/20267

Inflige une amende de 77€ à Chérisy (Forfait Tour préliminaire de Coupe)

DU 11 OCTOBRE 2026
COUPE D'EURE-ET-LOIR – AVENIR RÉNOVATIONS
LÈVES (1) / SOURS (1)

Match non joué,

La Commission :

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue Centre-Val de Loire et de ses Districts dispose que « *tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétitions de la Ligue ou du District concerné, par courriel, avant le vendredi 12h00 pour une rencontre ayant lieu le week-end […]* »,

Considérant que l'article 24.4 des Règlements Généraux de la Ligue Centre-Val de Loire et de ses Districts dispose que *« si un club déclarant forfait prévient après la date fixée à l'alinéa 1, l'indemnité à la Ligue ou au District concerné est doublée […] »*,

Considérant le mail de SOURS du 9 Octobre à 11h28, indiquant que son équipe déclarait forfait pour cette rencontre,

Par ces motifs :

Décide de donner match perdu par forfait à SOURS (3/0 et Éliminé) pour en reporter le bénéfice à LÈVES (3/0 et Qualifié), en application de l'article 6.1.f des RG de la Ligue Centre-Val de Loire et de ses Districts,

Considérant les tarifs applicables au titre de la saison 2026/20267

Inflige une amende de 77€ à Sours (Forfait Tour préliminaire de Coupe)

DU 11 OCTOBRE 2026
U15 D3 POULE B
ANGERVILLE (1) / BAILLEAU LE PIN (1)

Match non joué,

La Commission :

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue Centre-Val de Loire et de ses Districts dispose que « *tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétitions de la Ligue ou du District concerné, par courriel, avant le vendredi 12h00 pour une rencontre ayant lieu le week-end […]* »,

Considérant que l'article 24.4 des Règlements Généraux de la Ligue Centre-Val de Loire et de ses Districts dispose que *« si un club déclarant forfait prévient après la date fixée à l'alinéa 1, l'indemnité à la Ligue ou au District concerné est doublée […] »*,

Considérant le mail de BAILLEAU LE PIN du 8 Octobre à 16h18, indiquant que son équipe déclarait forfait pour cette rencontre,

Par ces motifs :

Décide de donner match perdu par forfait à BAILLEAU LE PIN (3/0 et -1 point) pour en reporter le bénéfice à ANGERVILLE (3/0 et 3 points), en application de l'article 6.1.f des RG de la Ligue Centre-Val de Loire et de ses Districts,

Considérant les tarifs applicables au titre de la saison 2026/20267

Inflige une amende de 38€ à Bailleau le Pin (1er Forfait)

DÉCLARATION DE TOURNOI

- **Mail de Lucé Ouest** du 7 Octobre 2026, demandant l'homologation de ses tournois Jeunes qui se dérouleront les 1er Mai, 12 Juin et 13 Juin 2026 :
 - **Catégories U9 : Samedi 1er Mai**
 - **Catégorie U11 : Samedi 12 Juin**
 - **Catégorie U13 : Dimanche 13 Juin**

 Considérant les éléments fournis (règlement, etc), la commission donne son autorisation pour l'organisation de cette manifestation.

REPORTS DE MATCHS

Coupe d'Eure-et-Loir – Avenir Rénovations

Alluyes (1) / Brezolles (1)	→ En attente Résultat Coupe du Centre
Dreux A. Port (1) / Toury-Janville (1)	→ Replacé le Dimanche 29 Novembre
Courville (1) / Jouy St-Prest (1)	→ En attente Résultat Coupe du Centre

Coupe d'Eure-et-Loir U18

Nogent le Rotrou (1) / Dammarie-Berchères (1)	→ En attente Résultat Coupe du Centre U18
FJ Vallée Dunoise (1) / Anet (1)	→ En attente Résultat Coupe du Centre U18
Ymonville (1) / Auneau (1)	→ En attente Résultat Coupe du Centre U18
Epernon (1) / Nogent le Roi	→ En attente Résultat Coupe du Centre U18
Lèves (1) / AS Oriels (1)	→ Replacé le Samedi 28 Novembre

D1 CS Form

Brezolles (1) / C'Chartres (3)	→ En attente Résultat Coupe du Centre

D2 Happy Air Poule A

FC Les Bords de l'Eure (1) / FC Drouais (2)	→ Replacé le Samedi 28 Novembre

D2 Happy Air Poule B

Lucé Ouest (1) / Villemeux (1)	→ Replacé le Samedi 19 Décembre

D3 Poule A

Villemeux (2) / R.C. Bû-Abondant (1)	→ Replacé le Dimanche 13 Décembre

D3 Poule B

Brou (2) / Donnemain (1)	→ Replacé le Dimanche 13 Décembre
Marboué (1) / La Loupe (1)	→ Replacé le Dimanche 13 Décembre

D3 Poule C

FC Les Bords de l'Eure (2) / Toury-Janville (1)	→ Replacé le Samedi 12 Décembre

D4 Poule A

Brezolles (3) / Chérisy (1)	→ Replacé le Samedi 28 Novembre

U18 D1

AS Oriels (1) / US Pontoise (1)	→ Replacé le Samedi 16 Janvier

U18 D2

Ent. Béville-Sours (1) / Ent. Jouy-Maintenon (1)	→ Replacé le Samedi 12 Décembre

U17 D1

Brou (1) / Ent. Nogent-Villemeux (1)	→ Replacé le Samedi 19 Décembre

U15 à 8

Foot Jeunes Vallée Dunoise (2) / Hanches (1) → Replacé le Samedi 12 Décembre

U13 D3 Poule A

Chérisy (1) / Tréon (1) → Replacé le 12 Samedi Décembre

REPORTS DE MATCHS du 24 et 25 Octobre

En raison des Coupes Centre-Val de Loire

D1 CS Form

Epernon (1) / Brezolles (1) → En attente Résultat Coupe du Centre

D2 Poule B

Nogent le Phaye (1) / Villemeux (1) → En attente Résultat Coupe du Centre

U18 D1

Nogent le Rotrou (1) / Lèves (1) → En attente Résultat Coupe du Centre U18

Amicale de Lucé (1) / FJ Vallée Dunoise (1) → En attente Résultat Coupe du Centre U18

Luisant (2) / St-Georges (1) → En attente Résultat Coupe du Centre U18

U17 D1

Châteauneuf en Thymerais (1) / Epernon (1) → En attente Résultat Coupe du Centre U18

La Commission rappelle que les documents officiels (feuilles de matchs, etc) doivent être transmis des boites mail officielles des clubs

A noter que les membres de la commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel auprès du Bureau du Comité de Direction dans les conditions de forme et de délai prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.

David PREVOT
Le Président

Vincent SEIGNEURET
Le Secrétaire de séance